



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN PARTICULIER POUR LA CREUSE N°2

2024 - 2026

Un pacte territorial pour bâtir la ruralité de demain

L'ESPRIT
CREUSE

SOMMAIRE

Préambule	3
1. Bâtir un modèle de transition écologique pour l'hyper-ruralité	7
2. Faire de la vie en Creuse une chance, en offrant des services adaptés aux attentes des habitants	15
3. Bâtir un « département éducatif rural » qui mise sur sa jeunesse	23

Préambule

Territoire emblématique de la France agricole et rurale, terre des maçons qui ont construit Paris, la Creuse, département de la Nouvelle-Aquitaine, a aujourd'hui vocation à **incarner l'invention d'un nouveau modèle de développement en hyper-ruralité**, fondé sur la **transition écologique** et la **reconnaissance des ressources propres aux territoires ruraux**.

Le premier « plan particulier pour la creuse » sur la période 2019-2021 a contribué à changer l'image de la Creuse, dans l'objectif d'inverser une tendance démographique à la baisse constante depuis la première Guerre mondiale.

Il a offert à ce département vulnérable une forme de réparation et a permis l'émergence de projets structurants majeurs. Surtout, il a généré une dynamique positive en entraînant l'ensemble des acteurs, tant politiques que socio-économiques. La méthode et la démarche mises en oeuvre ont été reconnues et plébiscitées par la plupart des élus qui appellent aujourd'hui à la poursuite du dispositif dans un nouveau contrat recentré sur quelques axes prioritaires.

Ce nouveau plan particulier mise à nouveau sur une méthode participative.

Plusieurs séminaires de travail, réunissant pour les derniers plus de 250 représentants des forces vives du territoire, ont permis d'identifier les défis majeurs que la Creuse devra relever d'ici 2030 :

1. Le défi de la transition écologique

Dans le contexte du **changement climatique**, la Creuse fait face à une sécheresse désormais récurrente, et dispose d'un bâti ancien parmi les plus énergivores de France. Il importe donc de **sécuriser l'accès à la ressource en eau**, et de **rénovier ce bâti ancien**, de manière qualitative et adaptée aux nouveaux usages et aux nouvelles envies.

Pour atteindre ces objectifs, la Creuse doit **planifier son développement dans un objectif de transition écologique** en misant sur un modèle historique de solidarités et de sobriété rurales, et sur la feuille de route Néoterra 2, conduite par la Région Nouvelle-Aquitaine.

2. Le défi de l'accès aux services

La Creuse a des atouts à faire valoir pour s'imposer comme un territoire attractif pour ses habitants d'abord et pour de nouveaux arrivants. **Valoriser les aménités des territoires ruraux** reste la condition pour **redonner vie aux**

centres-villes et centres-bourgs qui exercent des fonctions de centralités pour les habitants.

Dans un département marqué par la faible densité, il s'agit d'**apporter des réponses aux problématiques d'accès aux services essentiels** : l'eau, la santé, le logement, l'éducation, le sport et la culture, les commerces, les mobilités... **en adaptant les moyens d'intervention à la réalité du territoire**. La Creuse peut offrir à tous ses habitants un haut niveau de services, **en s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs et la multiplication des dispositifs d'« aller vers »**.

3. Le défi de l'égalité des chances pour la jeunesse

Un des départements les plus vieux d'Europe, la Creuse souhaite miser sur sa jeunesse, à qui il convient d'**offrir les mêmes chances de réussite** que dans les autres territoires.

Il s'agit d'accompagner tous les Creusois de 0 à 25 ans, depuis la naissance jusqu'à l'insertion dans l'emploi.

En s'appuyant sur les filières économiques qu'elle accueille historiquement et les structures de formation associées qu'il convient de soutenir, la Creuse peut **s'imposer comme terre d'innovation et former aux métiers de demain**.

La méthode à l'œuvre pour conduire ce plan particulier s'appuiera sur **un partenariat resserré entre l'État, la Région, le Département et le bloc communal**. Comme l'a montré le premier plan particulier, c'est **l'alliance de cette chaîne**

de responsabilité qui permet de faire émerger des projets structurants pour la Creuse.

La gouvernance du plan se structurera ainsi autour des instances suivantes :

- une **cellule de pilotage resserrée** autour des représentants de l'État (corps préfectoral et directeurs de l'État, des parlementaires, des représentants des différents niveaux de collectivités et des consulaires) ;
- des arbitrages politiques réguliers au sein du **comité local de cohésion des territoires** (CLCT) ;
- un pilotage technique au sein du **comité des financeurs** qui réunit l'ensemble des parties prenantes pour le financement et l'accompagnement des projets ;
- un **rendu compte annuel à l'ensemble des représentants de la société civile et des élus** sur le modèle des séminaires réunis pour l'élaboration du plan n°2 ;
- une **série de groupes de travail thématiques** sous la co-présidence de l'État, du Conseil régional et du Conseil départemental.

Ces instances seront en charge de **l'évaluation régulière du pacte et des actions menées**, sur la base des indicateurs de résultats et de réalisation.

Une politique de communication sur les travaux menés et les actions soutenues est prévue dès la signature du pacte, pour rendre compte de l'état d'avancement et des résultats générés par le pacte.

1

Bâtir un modèle de transition écologique pour l'hyper-ruralité

Un modèle de transition écologique adapté à la ruralité reste à inventer. Il s'agit de reconnaître les services réels rendus par ces territoires, en termes de biodiversité ou de stockage de carbone par exemple. Il faut également construire des solutions pour pallier des fragilités et vulnérabilités réelles, afin de garantir aux habitants actuels ou à venir de ces territoires une réelle équité.

La tradition de sobriété rurale de la Creuse doit lui permettre de devenir un département hyper-rural résilient, en capacité d'anticiper les changements, par l'adaptation de l'habitat ancien et la préservation de la ressource en eau.

Cet axe s'appuie sur les travaux initiés par la feuille de route régionale Néoterra et s'étayera en 2024 sur les travaux conduits dans le cadre de la planification écologique territoriale et des COP futures. La déclinaison opérationnelle de cet axe en sera d'autant renforcée.

A. PARTAGER UNE RESSOURCE VITALE

Compte tenu de sa géologie granitique ne permettant qu'un faible stockage d'eau, le département reste pleinement dépendant de la pluviométrie pour son alimentation en eau. Le changement climatique, et en particulier ses conséquences en termes de déficit pluviométrique, entraîne une accélération de la réduction des ressources disponibles et surtout une modification de leur répartition sur le territoire. La situation en tête de bassin rend le département plus vulnérable aux effets de sécheresses récurrentes.

Le vieillissement des infrastructures d'alimentation et de traitement (8380 km de réseau) et leur mode de gestion très éparpillé à l'échelle creusoise, avec 77 unités de gestion de l'eau, rendent complexe mais nécessaire la mise en œuvre d'une structuration départementale.

Garantir l'accès à l'eau pour tous est un enjeu majeur pour les années à venir.

L'objectif est donc pluriel : préserver la ressource en eau, en s'assurant du bon état de fonctionnement des écosystèmes aquatiques, mais aussi accompagner l'adaptation des usages, notamment par la réduction des consommations, afin de garantir un partage apaisé des ressources.

Connaître et préserver la ressource en eau

Le grand cycle de l'eau au niveau des têtes de bassin versant doit être pris en compte pour préserver la ressource en eau. Le respect des milieux naturels que sont les zones humides, tourbières, haies et forêts est indispensable, d'autant, par exemple, que 85% de l'eau potable du principal bassin de vie, l'Agglomération du Grand Guéret provient notamment des sources situées en forêt.

L'objectif est donc bien de travailler à la préservation des stockages naturels d'eau (zones humides, forêts...) comme des stockages d'eau anthropiques existants que sont les barrages, étangs, et quelques retenues collinaires... et qui constituent l'identité du territoire.

La préservation et la restauration des zones humides est à amplifier, en s'appuyant sur l'évaluation des services écosystémiques rendus à l'échelle des bassins versants.

La gestion durable et la plantation de haies et de la ripisylve, en augmentant les zones tampons en bordure des cours d'eau, doit être encouragée.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- *Mettre en place un plan de gestion départemental des étangs*
- *Accompagner l'évolution des pratiques forestières et agricoles sur les têtes de bassins.*

Sécuriser la ressource

Afin d'assurer la qualité et la quantité de la ressource en eau pour tous les usages, la mise en œuvre de la protection des captages est à améliorer. L'assainissement en milieu rural faiblement peuplé doit être repensé, pour respecter le niveau d'exigence des rejets dans le milieu naturel, comme une optimisation financière et technique des réseaux.

Par exemple, le département doit faire face à des pollutions liées à la prolifération des cyanobactéries ayant un impact sanitaire important.

Les zones de baignade sont régulièrement confrontées à des fermetures pour risque sanitaire, alors que le département axe son développement touristique sur cette activité de loisirs.

La sécurisation de la distribution en eau potable nécessitera des investissements sur les ouvrages de stockage et les réseaux « fuyards » vétustes.

L'interconnexion des réseaux permettra également de mutualiser la ressource en eau plutôt que d'être contraint à des mesures palliatives d'urgence telles que l'approvisionnement des châteaux d'eau par camion citerne.

Cette sécurisation de l'alimentation en eau touche également le secteur économique. Le département, terre d'élevage compte 420 000 bovins qu'il faut abreuver. Il faut trouver des alternatives aux réseaux classiques de distribution d'eau potable pour répondre à ce besoin et poursuivre le soutien aux investissements permettant d'assurer l'autonomie en eau pour l'abreuvement des animaux au pâturage et dans les bâtiments.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- *Soutenir la mise en place du syndicat créé et destiné à programmer des investissements structurants*
- *Garantir la qualité sanitaire des baignades en milieu naturel*
- *Dispositifs de soutien aux éleveurs pour l'autonomie en eau.*

Adapter et anticiper les usages

La prise en compte des impacts liés au changement climatique implique une nécessaire adaptation des usages et pratiques, du citoyen mais aussi des secteurs économiques, agricoles et industrielles comme touristiques.

Repenser les usages de l'eau nécessite tout d'abord une communication et une meilleure connaissance des consommations puis un accompagnement à la sobriété, à la réutilisation des eaux pluviales, des eaux industrielles et le recyclage des eaux usées.

Les documents de planification, tels que les PLUI et SCOT, pourraient intégrer ces enjeux liés à la ressource en eau.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- *Définir un modèle d'assainissement adapté au milieu rural*
- *Étudier les usages résilients de l'eau en milieu industriel*
- *Mener des campagnes d'information et de sensibilisation.*

B. RÉNOVER LE BÂTI EXISTANT

Le parc de logements en centre-bourg est le deuxième parc le plus ancien de France, avec 50 % du bâti antérieur à 1945. Particulièrement vétuste, il comprend de nombreuses passoires énergétiques.

Les logements sont également peu adaptés aux usages actuels et à venir. Ils ne prennent pas en compte les nouvelles attentes et les contraintes d'une population vieillissante, d'une population à faibles revenus (jeunes actifs, retraités, demandeurs d'emploi...), et d'une clientèle touristique en recherche de bâti de caractère.

Créer les conditions pour rénover le bâti ancien

L'ancienneté des logements, voire leur vétusté, est souvent synonyme de **précarité énergétique** dans ce département où les passoires énergétiques sont les plus nombreuses.

Le frein principal à la rénovation du bâti ancien est financier, dans un territoire dit « détendu », où les loyers sont peu élevés mais la rénovation coûteuse, ce qui rend les opérations peu rentables.

Il s'agit d'accompagner les propriétaires, les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux et les associations dans leur projet d'amélioration de l'habitat et notamment en matière de rénovation énergétique.

Ce soutien peut intervenir à plusieurs niveaux, à la fois pour mesurer la faisabilité des travaux au démarrage du projet, comme dans la conduite des travaux à mener au sein du logement. La redécouverte des caractéristiques spécifiques du bâti traditionnel creusois pourrait ainsi conduire à déroger à certaines normes énergétiques trop standardisées et mal adaptées.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- *Encourager le rachat et la rénovation du bâti ancien, en s'appuyant sur diagnostic, conseils et mobilisation des acteurs du bâtiment*
- *Créer un guichet unique « Maison de l'habitat », avec observatoire*
- *Rénover et créer des logements communaux.*

Réhabiliter de façon progressive et cohérente les équipements collectifs, les bâtiments publics et scolaires

La vétusté patrimoniale d'un certain nombre d'équipements, pourtant essentiels pour la qualité de vie en Creuse, implique une réflexion sur les usages actuels et à venir, sur leur fonctionnement, afin de prioriser les rénovations, de répartir de façon équitable et équilibrée les équipements à l'échelle du département, et d'encourager mutualisations et multiplicité des usages.

La nécessité de définir une approche globale et cohérente de l'aménagement au niveau du territoire, du bassin de vie est un préalable pour adapter les usages, voire les réinventer, au regard des évolutions actuelles, et notamment la nécessité d'un maillage de proximité de services pour la vie quotidienne.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- *Élaborer un Schéma départemental des équipements sportifs structurants*
- *Mettre en place des plans de rénovation : écoles, bâtiments publics, églises.*

Développer une filière de l'éco-construction

Le département est très fortement marqué par une tradition bâtiesseuse, celle des maçons creusois qui est à l'origine de la création au début du XX^{ème} siècle d'une école de formation à Felletin, aujourd'hui Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin (LMB).

De fait, le secteur de l'artisanat de la filière des Bâtiments et Travaux Publics est très présent et actif mais doit faire face à des défis majeurs :

le renouvellement des générations, le manque d'attractivité de ces métiers, les difficultés de recrutement, le maintien et le développement des compétences dans un contexte de mutation lié aux transitions énergétiques, climatiques et numériques.

C'est dans ce contexte que la Région académique de Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Régional ont souhaité unir leurs labels Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) et Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine (TTNA) autour d'un projet commun le campus régional du patrimoine bâti de la restauration à l'éco-construction...

Ce campus, dont l'établissement support est le lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin, sur lequel un investissement de 46 millions d'euros est programmé par la Région Nouvelle-Aquitaine pour sa rénovation, est une mise en réseau de l'ensemble des acteurs de la filière. Il agit en faveur :

- **de l'orientation professionnelle choisie**, avec des métiers du bâtiment en forte mutation et plus attractifs dans une filière porteuse d'avenir,
- **du développement des parcours de formation d'excellence** en conciliant la transmission de savoir-faire traditionnels et l'apprentissage de nouveaux savoirs,
- **de l'innovation dans le domaine des matériaux de construction**, avec le développement des filières biosourcées, géosourcées, recyclées.

Il s'agit de renouer avec ce qui a fait autrefois la réputation du LMB, à savoir former des professionnels bâtisseurs et développer la filière de l'éco-construction au service de la construction du patrimoine de demain comme de la réhabilitation du bâti ancien.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- *Soutenir la Manufacture de proximité autour de l'éco-construction et soutien recyclerie des matériaux du bâtiment*
- *Communiquer sur les métiers du bâtiment.*

C. FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

Avec des **centre-bourgs en difficulté**, en **déprise démographique** et dans lesquels la **vacance est très marquée**, le département s'est inscrit largement dans le programme de revitalisation des petites centralités *Petites villes de demain*.

En parallèle, les objectifs de la loi Climat et résilience invitent à **mettre fin à l'étalement urbain** avec, pour objectif pour 2030, la réduction de 50 % de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Se doter d'une stratégie partagée pour projeter le développement de la Creuse

L'enjeu est de favoriser **un développement équilibré du territoire**, un développement qui ne se construit pas contre les espaces naturels mais les prend en compte, pour une ruralité attractive qui garde son identité.

Pour faire vivre ce modèle de développement, l'absence de vision globale permettant de définir les perspectives d'aménagement est aujourd'hui pénalisante. **Le département doit se doter rapidement de documents d'urbanisme**. Ceux-ci représentent la traduction dans l'espace et dans le temps des choix politiques de développement territorial pour redynamiser les centres-bourgs et penser l'habitat, accueillir des activités économiques, préserver les espaces non artificialisés.

Apporter une réponse à l'inadaptation des logements

Par ailleurs, **l'offre de logement apparaît inadaptée aux attentes et aux parcours de vie**.

Des populations nouvelles souhaitant s'installer sur le territoire ne trouvent pas à se loger, compte tenu de la faiblesse d'un marché locatif de qualité et de la pénurie de logements rénovés habitables immédiatement, malgré un taux de vacances parmi les plus élevés de France, à 16 % en 2019.

Certaines offres d'habitat apparaissent particulièrement manquantes, pour accueillir des populations dont le territoire a pourtant besoin : apprentis, saisonniers, jeunes salariés, étudiants stagiaires en santé humaine et animale, médecins, cadres... Des **solutions d'habitat temporaires ou transitoires** pour les accueillir peuvent être développées.

Pour rendre de l'attractivité aux centres-bourgs, il importe d'**encourager le renouvellement des formes d'habitabilité** et de **remettre l'économie et les services en cœur de bourg**, notamment face à l'inadéquation ou l'indisponibilité de foncier adapté.

Enfin, **l'aménagement des espaces publics** est une composante essentielle d'une qualité de vie à la campagne. Vecteur de lien social, ces espaces doivent intégrer les enjeux de transition écologique.

Des espaces publics plus agréables et accueillants sont à la fois des marqueurs d'une identité locale et contribuent, par exemple, à l'atténuation des bruits, à la réduction des effets d'îlots de chaleur, à la régulation des eaux pluviales, à l'amélioration de la qualité de l'air et l'augmentation de la biodiversité...

L'enjeu serait donc de développer des types d'habitat adaptés aux attentes, dans des espaces publics repensés, tout en préservant la qualité du rapport à la nature qui fait l'attrait de la ruralité creusoise.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- Créer une *foncière multi-thématiques départementale pour la rénovation en centres-bourgs*
- *Végétaliser les espaces en centres-bourgs*
- Créer des *logements transitoires ou espaces de colocation en centres-bourgs pour apprentis, saisonniers, étudiants, salariés...*

Développer des solutions innovantes pour la mobilité en ruralité

La dispersion de l'habitat en zone rurale, la localisation des activités économiques et le maillage des transports en commun ont poussé à une **utilisation massive de la voiture individuelle**, qui limite fortement les déplacements de certains publics (jeunes, personnes âgées, personnes précaires...), qui est néfaste au climat, et **de plus en plus problématique au regard du pouvoir d'achat des habitants**.

Élaborer une politique de mobilité adaptée aux besoins est un enjeu pour la ruralité quand on constate qu'**un Français sur quatre** a déjà **refusé un emploi faute de moyens de transport** (Source : *Laboratoire de la Mobilité Inclusive*). En Creuse, le lycée agricole d'Ahun comme celui des métiers du bâtiment de Felletin au regard de leur développement nécessitent un renforcement de leur accessibilité en transport en commun. Il est primordial d'envisager une diversité de solutions pour répondre aux multiples usages et besoins.

Une étude sur les petites lignes de desserte ferroviaire, à partir de la ligne Guéret-Felletin, doit permettre une articulation avec les grandes lignes ferroviaires existantes (POLT), comme avec les solutions de mobilité du dernier kilomètre.

Une réflexion sur la multi-modalité des gares, voire d'autres usages, doit être menée.

L'amélioration de la desserte des trains du quotidien (TER) doit être un objectif et nécessite une mobilisation de tous les acteurs : Région, Département, collectivités territoriales et leurs groupements.

La mise en place d'une offre de transports complémentaires à l'automobile doit être une priorité pour les territoires en s'appuyant sur :

- **un usage alternatif de la voiture avec un covoiturage à adapter aux territoires** en déployant un réseau d'aires de covoiturage bien situées,
- **la valorisation de la gare de la Souterraine, porte d'entrée du département**, qui doit devenir une plate-forme centrale dans l'organisation des transports,
- **la refondation d'un réseau de lignes d'autocars efficace**, desservant au plus près les principaux pôles structurants du département, en articulation avec les trains,
- **la connexion aux grands pôles de référence**, notamment Limoges, et les relations interdépartementales vers Clermont-Ferrand, Montluçon, Poitiers ou Ussel.

Le partage des mobilités comme le développement de voies douces sécurisées au niveau des principales agglomérations apparaissent également comme des perspectives d'avenir. La mise en place de corridors de covoiturage permettra de faire émerger des axes identifiés, susceptibles de jouer un rôle complémentaire aux transports en commun et une alternative à l'autosolisme.

L'enjeu du transport de marchandises (pour le bois notamment, d'œuvre ou le bois-énergie), est également un enjeu fort pour la Creuse. Des solutions comme le **micro-fret** sont des hypothèses à travailler, en prenant en compte les expérimentations déjà mises en œuvre lors de la tempête de 1999.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- Poursuivre l'étude sur la remise en service des petites lignes ferroviaires
- Mettre en place des lignes de covoiturage.

2

Faire de la vie en Creuse une chance, en offrant des services adaptés aux attentes des habitants

Le département de la Creuse a pu souffrir d'un déficit de notoriété ou d'attractivité, et reste dans l'imaginaire collectif le symbole d'un territoire rural enclavé, dans lesquels les services ne seraient pas les mêmes que dans d'autres territoires, notamment plus urbains.

Cette image doit aujourd'hui être inversée, en l'adaptant.

Pour modifier durablement cette perception, et dans la poursuite des travaux du premier Plan particulier pour la Creuse, il s'agit, en s'appuyant sur la marque territoriale « L'Esprit Creuse », désormais installée dans le paysage, de conforter et mieux faire connaître les potentialités du département aux habitants comme aux nouveaux arrivants.

Malgré une desserte routière de bonne qualité, les contraintes, réelles, en termes d'accessibilité notamment, doivent également être prises en compte comme potentiels freins à une installation durable dans le département. Les services proposés en ruralité doivent être aménagés dans un esprit d'expérimentation, pour mieux répondre aux attentes des usagers et leur garantir un égal accès aux services.

Il s'agit donc de s'adapter aux difficultés liées à un certain isolement ou enclavement et de lutter contre un sentiment d'abandon des pouvoirs publics par des solutions innovantes, qui rapprochent les services des habitants. Les coopérations entre les acteurs, qui ont déjà permis de développer des services diversifiés adaptés aux attentes des usagers, doivent être renforcées. Enfin, il convient de conforter les centralités existantes – bourgs et centres-bourgs – qui constituent un maillage équilibré du département, contribuent à une offre de services qui est au bénéfice de tous, y compris des zones les moins denses.

A. RAPPROCHER LES SERVICES DES HABITANTS

Alors que la mobilité est une difficulté identifiée en hyper-ruralité, l'objectif est bien de rapprocher les services des habitants.

Rendre les services accessibles grâce au numérique

Avec le développement de la fibre et du haut débit, pour un déploiement en 2023 de 90 % sur Guéret et son agglomération et de 75 % sur le reste du territoire creusois, le numérique permet de rapprocher le citoyen d'une offre de services, parfois nationale. Forte de cette couverture, la Creuse peut désormais **mobiliser le numérique pour développer de nouveaux services aux habitants**. La santé, à l'instar de l'expérience de télémedecine Tel-e-dent, se prête au déploiement d'une offre autour de la télémedecine, en complément de l'offre existante, dans le cadre d'un parcours de soin global et coordonné.

Après l'expérience de la crise sanitaire liée au covid, et dans un territoire où l'habitat est dispersé et les temps de déplacement importants, les enseignements à distance peuvent s'articuler avec l'offre d'enseignement en présentiel, dans le cadre scolaire ou extra-scolaire. L'émergence d'un **campus connecté** creusois en est l'emblème, permettant de répondre aux problématiques d'auto-censure.

Le numérique peut en ce sens transformer et enrichir l'ensemble des services publics comme privés dans notre territoire rural. Ainsi, dans le domaine culturel, l'expérience des Micro-folies en cours, qui atteste de l'intérêt de ces outils en complément des lieux physiques, a vocation à être confortée. Le « click and collect » peut être utilisé pour les bibliothèques, afin de conforter la pratique de la lecture. Le commerce « physique » peut de la même manière être conforté avec le développement des « market place ».

Les publics les plus fragiles méritent une attention particulière dans un des départements les plus pauvres de France et qui expérimente une nouvelle modalité d'accompagnement pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (rSa).

La **lutte contre la fracture numérique** et l'illectronisme reste une préoccupation forte et nécessite des moyens.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- Mettre en place un Campus connecté à l'échelle départementale
- Élaborer un plan d'action numérique au sein du Schéma d'accès aux services publics insistant sur l'accompagnement aux usages du numérique
- Poursuivre le déploiement du réseau public de fibre optique, construit par DORSAL, exploité et commercialisé par Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (NATHD)
- Améliorer et poursuivre les expérimentations en télémedecine.

Inventer des solutions d'« aller vers » ou « du dernier kilomètre »

En Creuse, le trajet moyen domicile/travail est de 20 km et se pratique majoritairement en véhicule individuel. Pourtant, beaucoup de personnes ne sont pas motorisées, pour des raisons financières ou en raison d'une perte d'autonomie, tout en habitant parfois loin des principales villes.

Pour les publics les plus éloignés géographiquement ou socialement, voire les publics empêchés, il s'agit d'inventer des solutions dites « d'aller vers » ou des solutions dites du dernier kilomètre pour une prise en charge au plus près des besoins.

L'itinérance des services peut constituer une réponse adaptée, notamment dans le domaine de la santé, mais aussi dans le secteur des loisirs, de la formation et de l'emploi.

Les bus ou cabinets médicaux mobiles – cardiobus, facilitybus, gynécobus, vaccinobus, médicobus – ou la réutilisation des locaux publics existants pour des permanences ou antennes permettent un service en porte-à-porte dans l'accès aux soins.

Ce modèle peut être dupliqué dans le domaine culturel, sur le modèle du **camion-podium de Musiques en Marche** financé dans le cadre du Premier Plan particulier pour la Creuse, ou à travers des spectacles itinérants proposés dans les salles polyvalentes des communes.

Le camion de la banque alimentaire apporte produits de première nécessité et conseils auprès des personnes en précarité.

Les **commerces itinérants** doivent être soutenus, en termes d'investissement mais aussi pour compenser le surcoût d'un service mobile en termes de carburant.

La perte d'autonomie en ruralité, en particulier dans un des départements les plus âgés d'Europe, doit être accompagnée, à travers la pour-

suite des politiques de **maintien à domicile**, sans négliger le soutien aux aidants ou l'accompagnement dans le parcours résidentiel de la personne âgée destinée à la rapprocher des services.

Sur le plan touristique également, une partie de la clientèle n'est pas motorisée, et cette **mobilité jusqu'aux sites de visites** est également à prendre en compte.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- Mettre en place la « Maison mobile 23 » des industries métallurgiques
- Soutenir l'itinérance de l'offre culturelle.

B. DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS POUR DES SERVICES DIVERSIFIÉS

La Creuse est un **territoire rural qui a longtemps misé sur des solidarités traditionnelles** dont des réminiscences sont encore perceptibles. L'esprit des coopérateurs creusois du XIX^{ème} continue à imprégner le territoire et bon nombre de structures ou d'acteurs revendiquent cet héritage. Ces solidarités existantes sont des atouts sur lesquels capitaliser et s'appuyer pour une **mise en réseau des acteurs et une mutualisation** des équipements et des services, indispensable dans un contexte de dissémination des acteurs.

Une **meilleure connaissance de l'offre** existante, avec l'identification des manques et repérages des lacunes éventuelles, devra passer par l'élaboration de cartographies et de schémas directeurs, pour mieux repérer ou anticiper de nouveaux besoins et usages.

→ EXEMPLE D'OPÉRATION

- Élaborer un Schéma des pratiques artistiques et culturelles.

Mutualiser pour répondre aux attentes

Des équipements et des services peuvent être

mutualisés dans une logique d'efficience et de maillage. En fonction des diagnostics et états des lieux menés, une optimisation de l'utilisation des équipements existants ou la mise en commun de matériels peuvent être envisagées **dans de nombreux domaines : éducation, santé, sports et culture, loisirs...**

Les places inoccupées en EHPAD pourraient être plus largement utilisées pour de l'accueil temporaire, en solution de répit.

Les bâtiments publics, notamment scolaires (**écoles, collèges, lycées**), qui sont partiellement occupés **peuvent être affectés à d'autres usages** : associatifs, séminaires ou conférences, hébergements...

Enfin, des services peuvent être mutualisés, publics, ou publics-privés, ou privés.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- Définir un schéma des itinérances touristiques
- Recenser l'offre disponible de locaux en EHPAD : hébergement temporaire, de répit ou centres de santé
- Mutualiser les équipements sportifs
- Créer des lieux innovants de services aux publics (commerces, santé...).

Mettre en réseau pour conforter les acteurs et mieux faire connaître les atouts du territoire

La coopération des acteurs, souvent à l'échelle départementale ou a minima supra-communautaire, est un gage de réussite des projets les plus structurants.

Dans le domaine économique, la candidature de l'ensemble des EPCI creusois au dispositif Territoire d'industrie marque la volonté de constituer des synergies à l'échelle du département. Le bassin industriel creusois se caractérise par des entreprises disséminées sur le territoire, des activités variées, parfois de niche ou de pointe, en déficit d'image dans un territoire agricole.

À partir des trois principales filières identifiées (métallurgie / bois / arts textiles-arts tissés), Territoire d'industrie doit permettre d'élargir à d'autres secteurs la dynamique de développement, de renforcer la coopération entre les chefs d'entreprises, pour innover, accueillir et former des salariés.

Dans cet esprit, **le développement de groupements d'employeurs** permet en matière d'emploi la montée en compétence, la qualification des personnels et la consolidation des contrats (durée indéterminée, temps plein...) contribuant ainsi à redonner de l'attractivité à des secteurs en tension souffrant d'un déficit d'image.

En matière culturelle et touristique, les acteurs seront plus forts et les sites plus attractifs s'ils sont mis en réseau, pour **construire une destination touristique départementale**, autour de la Vallée de la Creuse, autour des peintres de la vallée, du patrimoine naturel, des sports de nature (cyclotourisme, vélo, tourisme halieutique) et des grandes itinérances.

La mise en place d'une gouvernance à l'échelle départementale pour les grands sites touristiques et culturels, sera un gage pour la réussite.

Dans ce cadre, le territoire s'engagera dans la construction d'une **candidature départementale au label Pays d'art et d'histoire** pour faire valoir l'intérêt patrimonial du département, assis en particulier sur les savoir-faire et les métiers de la main de la vallée de la Creuse.

En matière de santé, la coordination des acteurs offre des perspectives pour couvrir les besoins.

L'enjeu est de construire un parcours coordonné de soins, fondé sur la bonne connaissance et la mobilisation de tous les acteurs de santé, afin de permettre une meilleure autonomie et implication du patient.

Dans ce parcours, il importe de donner leur place à de nouvelles approches complémentaires, comme, par exemple, la santé intégrative (des thérapies non médicamenteuses de type méditation pleine conscience), la Prescription d'Exercices Physiques pour la Santé (PEPS) ou la pair-aidance.

L'hôpital reste un lieu de référence essentiel en milieu rural, à la fois pour les publics les plus vulnérables mais aussi de manière globale pour l'attractivité du territoire, car la plupart des spécialités y sont exercées.

Les pistes de **mutualisation entre établissements publics et privés** peuvent garantir le maintien d'une offre de soins technique de qualité sur le territoire.

Toutefois, la prise en charge du patient doit être améliorée par une meilleure prise en compte globale, en amont et surtout en aval de l'hospitalisation.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- *Transformer en voie verte une ancienne ligne ferroviaire (PPC1)*
- *Créer un Label Pays art et histoire, à l'échelle du département ou de la vallée de la Creuse*
- *Promouvoir et développer le bassin industriel creusois (Territoire d'industrie)*
- *Soutenir des équipements sportifs ou culturels structurants.*

C. CONFORTER LES CENTRES-BOURGS EN ENRICHISSANT LEUR OFFRE DE SERVICES AU BÉNÉFICE DE TOUT LE TERRITOIRE

Organiser la proximité des services

Les modes de consommation en proximité contribuent à relocaliser l'économie. Un travail important a d'ores et déjà été entrepris depuis 2019 avec la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial.

La valorisation et la consommation des **produits agricoles du territoire** est une attente forte des consommateurs, particuliers comme collectifs. La diversification agricole fait ainsi partie des solutions pour répondre aux nouvelles attentes.

L'économie sociale et solidaire, particulièrement développée en Creuse, avec 18% de la part des emplois, voire 30% sur le sud du département, est une partie intégrante de l'économie départementale mais également, à l'instar de l'agriculture, le marqueur d'une identité affirmée. Elle tend à promouvoir un mode d'entrepreneuriat en milieu rural fondé sur le lien social.

Le commerce et l'artisanat, dans un contexte de hausse des coûts des déplacements individuels et de l'absence d'alternatives, sont des gisements potentiels d'emplois de proximité à accompagner. Les commerces de proximité sont des services essentiels pour les habitants comme pour les touristes.

La question de la reprise et de la transmission de ces entreprises de proximité, artisanales, commerciales ou agricoles, est un enjeu fort.

Le modèle des **France Services**, fondé sur une mutualisation de l'accueil pour les démarches administratives, se prête en Creuse à d'autres coopérations.

Le modèle des tiers-lieux, constitués en réseau, est innovant et doit être soutenu.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- Développer des solutions de commerce de proximité innovantes et soutenir les derniers commerces alimentaires de proximité
- Développer les circuits courts dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial
- Renforcer la couverture en France Services et développer leur action
- Soutenir la mise en place d'un restaurant solidaire en Quartier Politique de la Ville.

Donner de nouvelles fonctions aux centres-bourgs

Si **l'habitat** est bien une fonction à replacer au cœur des centres-bourgs, c'est à travers l'innovation et l'hybridation des services que de nouvelles fonctions sont possibles pour réinventer les petites centralités.

Le centre-bourg doit se réinscrire dans un parcours résidentiel.

Par exemple, les personnes âgées peuvent être accompagnées dans ce parcours, pour un maintien à domicile au plus près des services. **L'habitat inclusif** en cœur de bourg dans du bâti existant est à développer.

L'identité patrimoniale des centres-bourgs est aussi en question.

En effet, les centres-bourgs participent pleinement de l'attractivité touristique comme lieu de visites et de services. Par l'attention portée aux monuments historiques et patrimoine vernaculaire, ils doivent prendre en compte et encourager de manière plus importante la préservation et la valorisation d'un bâti traditionnel.

Les espaces extérieurs en centres-bourgs sont également à réinventer, qu'ils soient privés, partagés ou publics. Ces derniers sont à se réapproprier de manière collective, pour de nouveaux usages et de nouveaux publics (équipe-

ments sportifs ou culturels, en particulier pour la jeunesse, lieux de rassemblement pour des festivités ou du commerce de plein air, lieu de production maraîchère collectif...).

Les centres-bourgs peuvent devenir de réelles **plates-formes de mobilité** pour les déplacements du quotidien ou touristiques, à la fois pour des espaces de covoiturage ou en lien avec la remise en service éventuelle des petites lignes ferroviaires. Des cheminements doux sécurisés et agréables sont à recréer pour l'accès aux services.

Les centres de santé sont des structures sanitaires de proximité, offrant des soins de premiers recours et, le cas échéant de second recours, et pratiquant à la fois les activités de prévention, de diagnostic, et de soins, au sein du centre, sans hébergement, ou au domicile du patient.

Ils assurent, le cas échéant, une prise en charge pluriprofessionnelle associant des professionnels médicaux et des auxiliaires médicaux. Dans les centres-bourgs, cette offre est complémentaire de celles des structures hospitalières ou cabinets libéraux, ou des cabines de télémédecine en pharmacie, qui contribuent au maillage de l'offre de soins.

Les tiers-lieux creusois établis en réseau constituent des portes d'entrées sur le territoire au cœur des bourgs. Lieux d'accueil, ce sont de véritables centres de ressources pour les nouveaux arrivants comme pour les habitants et les touristes.

Ces lieux hybrides accueillent de nouvelles modalités de travail : coworking, conciergerie, formations... et assument un rôle de lieu de sociabilité multi-usages au cœur du village.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- Mobiliser les programmes de revitalisation des centres-bourgs (Action cœur de ville, Petites villes de demain, villages d'avenir, AMI revitalisation centres-villes centres-bourgs porté par la Région Nouvelle-Aquitaine...)
- Mettre en place des actions collectives de proximité pour la redynamisation des centres-bourgs par l'économie
- Soutenir la rénovation des commerces, en particulier vitrines et terrasses
- Accompagner des lieux hybrides et tiers-lieux
- Accompagner le changement de logement des personnes âgées vers les centres-bourgs
- Poursuivre le maillage du territoire en structures de santé (Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, centres de santé etc.).

3

Bâtir un « département éducatif rural » qui mise sur sa jeunesse

Miser sur la jeunesse est le défi que souhaite relever la Creuse, un des départements les plus âgés d'Europe.

Thématique absente du premier plan particulier, *l'éducation est placée au cœur de ce nouveau pacte. La ruralité doit en effet garantir aux plus jeunes le meilleur accueil dans les premières années, et les meilleures chances de réussite. La Creuse a assurément les moyens de tisser un parcours global d'accompagnement de 0 à 25 ans, qui sera au demeurant gage d'attractivité pour de nouveaux arrivants. L'ambition à travers ce parcours est de couvrir les besoins en matière d'accueil pour la petite enfance, de garantir l'éducation et la formation de tous jusqu'à l'entrée dans la vie active, et d'encourager la responsabilisation et l'insertion de tous dans une vie professionnelle épanouissante.*

A. OFFRIR DES SOLUTIONS D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE

La période des 1000 premiers jours de l'enfant court de la grossesse jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. Les connaissances scientifiques confirment combien cette période est cruciale pour répondre aux besoins essentiels de l'enfant et prévenir des inégalités qui se forment dès le plus jeune âge.

La qualité des modes de garde fait partie de cette lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge.

Pour les familles, la préoccupation majeure reste de trouver un mode de garde adapté et répondant à leurs besoins. De plus, **certaines familles ont des besoins spécifiques** : horaires atypiques, accueil d'enfants handicapés, etc.

L'offre d'accueil proposée tend à diminuer compte tenu du vieillissement des professionnels assistants maternels (19 % de plus de 60 ans). Certains secteurs comme l'agglomération de Guéret connaissent des tensions croissantes en raison d'une offre insuffisante, ce qui peut être un frein à l'installation de nouvelles familles.

Une offre doit être développée, qu'elle soit collective ou individuelle, publique ou privée, pour répondre à ce besoin.

Des tensions d'accueil existent donc sur le département, pénalisant le développement économique des entreprises comme les démarches d'insertion des familles.

La pérennisation des places d'accueil existantes et le développement de nouvelles solutions d'accueil doivent prendre en compte ces difficultés, dans un contexte de contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités.

Développer des solutions alternatives, parfois cousues main

Pour couvrir le besoin de garde sur le territoire, il faut multiplier les solutions d'accueil, souvent à petite échelle et en proximité.

Elles peuvent prendre différentes formes, collective comme la micro-crèche, la crèche familiale, la crèche parentale, ou multi-accueil, ou individuelle comme les assistants maternels, éventuellement regroupés en maison d'assistants maternels.

Dans une volonté de mutualisation déjà évoquée, il est imaginable d'accueillir ces services dans des structures existantes sous-utilisées comme les EHPAD ou bâtiments scolaires.

Si les collectivités territoriales et leurs groupements sont les principaux financeurs, voire sont gestionnaires des structures collectives de garde, d'autres partenaires doivent être mobilisés à leurs côtés, comme les entreprises ou collectif d'entreprises par exemple.

Le développement de projets privés locaux est à étudier, mais reste conditionné à la qualité du service et aux coûts d'aménagement des locaux dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les Maisons d'Assistants Maternels répondent aux besoins de proximité des familles et garantissent des modalités collectives d'un accueil individuel.

Elles se sont développées rapidement sur le territoire, passant de 15 à 26 en 5 ans, et sont bien identifiées par les collectivités comme un acteur prépondérant du secteur. Toutefois, leur pérennité repose sur la cohésion et l'adhésion des assistants maternels, ce qui en fait une solution fragile sur la durée, malgré l'important soutien public.

De plus, les MAM sont peu intégrées aux exigences de qualité d'accueil et aux besoins des familles en insertion, pour lesquelles il existe un réel besoin, qui pourrait être satisfait dans le cadre de crèche à vocation d'insertion.

Travailler à l'attractivité du métier et former de nouveaux professionnels

L'absence d'attractivité du secteur et l'absence de formations de proximité entraînent une pénurie de professionnels dans le secteur de la petite enfance.

La mise en place de formations délocalisées d'éducateurs de jeunes enfants ou d'auxiliaires de puériculture en Creuse pourrait contribuer à constituer un **vivier de professionnels**.

La création d'allocations d'études pour les métiers de la petite enfance par les structures

sanitaires, avec engagement de retour sur le département, permettrait d'améliorer le fonctionnement de l'ensemble des structures d'accueil.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- *Former des professionnels de la petite enfance sur le territoire*
- *Mailler le territoire avec des solutions de garde adaptées*
- *Créer des allocations d'étude pour les métiers de la petite enfance sur le territoire.*

B. CONSTRUIRE UN PARCOURS GLOBAL

Pour favoriser l'épanouissement des jeunes Creusois, le développement d'un parcours global cohérent devra être orchestré autour des forces vives du territoire : associations, collectivités territoriales, institutions et partenaires publics.

Réunir les conditions de la réussite pour les enfants creusois

Les perspectives d'évolution des effectifs, actuellement en baisse constante, ne peuvent être la seule clé de lecture pour la construction d'un projet éducatif pour la Creuse et rendent indispensables une réflexion poussée sur l'organisation du réseau scolaire.

Dans le primaire, les classes uniques, Regroupements Pédagogiques Intercommunaux ou autres regroupements multi-niveaux caractérisent le département avec 72 % d'écoles à trois classes ou moins.

L'isolement des enseignants comme des élèves dans le primaire est à prendre en compte. Dans le secondaire, les services partagés liés à la faiblesse des effectifs peuvent être également une difficulté, pour la cohésion des équipes pédagogiques des établissements et l'attractivité du métier en milieu rural.

De plus, dans un contexte budgétaire tendu, l'organisation du réseau scolaire actuel a des conséquences financières mais aussi écologiques, pour les collectivités territoriales.

Un équilibre doit être trouvé entre proximité du service public d'éducation et garantie de conditions d'enseignement cohérentes.

Un travail de concertation associant État, élus, familles doit permettre de trouver l'organisation la plus efficiente en hyper-ruralité, au bénéfice des enfants et de leurs familles comme des professionnels.

En hyper-ruralité, les durées de transport collectif des enfants, pour accéder à l'école ou activités ou équipements structurants (cinéma, piscine etc.) restent importantes et sont à prendre en compte. Des solutions en proximité sont donc à envisager dans le domaine culturel ou sportif.

Toutefois, la mobilité, notamment sociale, se prépare sur le temps scolaire, à travers des séjours hors du département, à la journée ou dans le cadre de classes découvertes.

La mutualisation des équipements concerne les établissements scolaires, le monde associatif et les collectivités territoriales. Chaque acteur doit pouvoir se projeter dans des bâtiments où la **multi-fonction** peut s'imposer, d'autant que les différentes crises (sanitaire et énergétique) ont renforcé les **logiques d'optimisation des ressources en proximité**. Cette mise en réseau doit permettre de nourrir des projets plus ambitieux, avec une ouverture sur le territoire, ses projets et ses pratiques pour être acteur citoyen (sports, culture, etc.).

Par ailleurs, dans le cadre de la compétence « Orientation » partagée entre l'État et la Région, des actions de diffusion et de promotion de la connaissance des métiers, déjà existantes et mises en place, doivent être renforcées et couplées aux réseaux de professionnels volontaires témoignant de leur parcours.

Ces actions doivent permettre une orientation choisie en toute connaissance de cause, inciter à la persévérance scolaire et donner envie d'entrer dans des parcours professionnalisants.

Une meilleure coordination de l'offre proposée est nécessaire, en s'appuyant sur les dynamiques de coopération nées lors de la crise sanitaire et encore à l'œuvre.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- Déployer largement le Pass culture, avec une réflexion sur les freins à la mobilité
- Mutualiser les équipements entre les différents acteurs
- Proposer des solutions de répit pour parents d'enfants porteurs de handicap.

Articuler coordination départementale et animation locale des différents acteurs du parcours éducatif à l'échelle de « Territoires Éducatifs Ruraux » (TER)

Le dispositif « Territoire Éducatif Rural », qui prend en compte les différents temps de l'enfant, doit permettre de recenser ces expertises ou ressources disponibles en proximité, au service des projets éducatifs.

La coordination de l'offre d'activité éducative, culturelle, sportive doit permettre aux usagers d'accéder à une lecture globale des offres pouvant être intégrées dans le parcours de l'enfant et contribuant à sa réussite. Une attention particulière doit être portée à l'isolement des jeunes en milieu rural.

Cette vision élargie doit être partagée par l'ensemble des acteurs afin que les professionnels ou bénévoles (enseignants, éducateurs, personnels soignants, accompagnateurs) puissent contribuer à leur niveau à la construction d'un parcours adapté à chaque enfant.

Une vision départementale est essentielle, à partir d'une coordination des éventuels Territoires Éducatifs Ruraux existants mais en prenant en compte les autres territoires, pour mettre en place une politique éducative globale. Toutefois, une coordination à l'échelle départementale des différentes politiques et dispositifs est pertinente.

Le recensement des ressources existantes passe par l'information et la communication auprès des acteurs, afin qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs programmes.

L'appel à des intervenants extérieurs, en résidence sur le territoire – par exemple, résidences d'artistes – enrichit les cursus proposés et contribue à une réelle ouverture.

La santé est également un enjeu d'égalité des chances.

La médecine scolaire en ruralité doit être une priorité car elle s'inscrit dans une logique de prévention, pour les enfants et adolescents d'un des territoires les pauvres de France, qui plus est, considéré comme un désert médical, où l'accès aux soins est particulièrement difficile. Toutefois, l'attractivité de ces métiers doit être interrogée au vu des difficultés de recrutement.

Avec 4,5 % d'enfants bénéficiaires de l'Allocation Éducation Enfants Handicapés (AEEH), à comparer avec la moyenne nationale de 3,2 %, la Creuse doit prendre en compte les enfants en situation de handicap de manière renforcée, avec des dispositifs innovants dédiés.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- Créer deux Territoires éducatifs ruraux (TER)
- Recruter un coordonnateur en charge d'une ingénierie éducative à l'échelle départementale.

Travailler à l'attractivité du métier et formation de nouveaux professionnels

Par ailleurs, dans le cadre de la compétence Orientation partagée avec l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine concentre son action sur la diffusion et la promotion de la connaissance des métiers, pour une orientation choisie en toute connaissance de cause.

Elle a mis en place plusieurs outils et réseaux pour inciter les jeunes à la poursuite d'études et encourager la persévérance scolaire et donner envie aux jeunes de s'engager dans des parcours professionnalisants : avec les Olympiades des Métiers et le réseau de 1 000 Ambassadeurs Métiers, professionnels volontaires pour témoigner devant les jeunes de leur vocation et des réalités de leur profession. Ces Ambassadeurs sont mobilisés par des lycées ou des élèves eux-mêmes via une plate-forme de mise en contact.

Miser sur l'orientation pour sortir de l'auto-censure

La lutte contre toutes les formes d'auto-censure est essentielle.

Un accompagnement renforcé à l'orientation pourrait contribuer à réduire les freins susceptibles d'enrayer les vocations, de ralentir les initiatives individuelles de nos jeunes, en par-

ticulier pour les familles les plus éloignées de l'institution scolaire.

Les mobilités nationales, européennes, internationales qui ne sont pas innées en ruralité doivent être encouragées.

Le tutorat ou pair-aidance doit contribuer à donner des modèles de réussite ou d'insertion, ou faciliter les réseaux.

Futurs ambassadeurs du territoire, les jeunes Creusois doivent en connaître les potentialités, les enjeux environnementaux, en particulier autour de l'eau et de la santé.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- Valoriser le bassin industriel creusois (Territoire d'industrie)
- Fédérer les initiatives existantes dans le domaine de l'orientation
- Accompagner les stages de découverte de 3^{ème} avec mobilité géographique
- Créer une école de la seconde chance.

C. VALORISER LES FILIÈRES INNOVANTES ET IDENTITAIRES

La poursuite d'études et l'insertion professionnelle en milieu rural sont vécues comme compliquées, avec des offres limitées, des difficultés financières ou de mobilités réelles.

Le parcours global doit permettre de gommer ou d'atténuer les contraintes liées à l'insertion professionnelle dans le département, voire de contribuer à lutter contre une forme d'auto-censure.

Au-delà de la formation initiale, dans le cadre de la formation professionnelle et continue, la diversification des modes d'enseignement doit contribuer à renforcer l'égalité des chances, dans une logique prospective et d'adaptation aux métiers de demain.

Une offre de proximité, in situ ou qui repose sur les usages numériques, doit être accessible au plus grand nombre et encourager les ambi-

tions, en lien avec les tensions sur certaines filières (bois, énergie, eau).

Les filières innovantes ou plus identitaires comme le tourisme, l'industrie, l'agriculture et l'artisanat sont des secteurs sur lesquels la jeunesse peut s'investir.

Conforter les filières qui peuvent faire rayonner la Creuse

La Creuse attire déjà des étudiants sur des filières spécifiques qui jouissent d'un réel succès ou d'une notoriété au-delà du département : design au Lycée Raymond Loewy à La Souterraine, lycée agricole d'Ahun et Lycée des Métiers du Bâtiment à Felletin.

Ces investissements traduisent la volonté de la Région Nouvelle-Aquitaine, en lien avec les autorités académiques de maintenir des lycées de proximité, pour lutter contre le constat que

l'éloignement entre le lieu de logement et le lieu d'enseignement est un frein à la persévérance scolaire (équipement des lycées professionnels au plus proche des territoires pour les maintenir, aide à l'acquisition de matériel de rentrée dans les filières techniques...).

Le renforcement de ces filières, voire la création de pôles d'excellence, contribue à l'attractivité du territoire et correspond à la volonté de la Région de faire de ses lycées, partout sur le territoire, des pôles dédiés à l'enseignement supérieur voire même de petites universités de proximité. Les filières «arts textiles-arts tissés» ou «bois» sont des marqueurs forts du département.

Dans le cadre du dispositif Territoire d'industrie, une réflexion est menée pour développer des actions contribuant à l'**attractivité du bassin industriel creusois**, qui permettra d'accueillir des personnels, ouvriers et cadres.

Certains secteurs ciblés, en particulier les vétérinaires et les médecins, sont en pénurie de professionnels et nécessitent des solutions expérimentales pour répondre aux problématiques locales.

Une offre spécifique de formations pourra, au-delà du réseau classique de l'enseignement, explorer des formules novatrices et ouvertes vers des usages moins conventionnels. Des passerelles doivent être développées entre formations et entreprises, voire avec les autres acteurs locaux (associatifs, culturels...), pour une découverte et une expérience du territoire, gage de fidélisation des salariés.

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- Accompagner la structuration des filières (poêle de masse, chauffage, design, noisette, bio compost, bois, industrie, arts textiles arts tissés...)
- Structurer une communication sur les « pôles d'excellence » en matière de formation.

Soutenir le développement de l'agriculture et accompagner la structuration touristique

Secteur emblématique, **l'agriculture doit relever le défi du renouvellement des générations**. Avec 40 à 50% des petites entreprises agricoles

qui seront à reprendre ou à céder dans les deux ans à venir, il s'agit de susciter des **vocations**.

La diversification agricole est une nécessité pour s'adapter au changement climatique et à l'évolution des modes de consommation en particulier via le projet alimentaire territorial et doit prendre en compte une modification profonde des pratiques agricoles.

Au-delà de l'enjeu purement économique, ce sont les paysages creusois façonnés par l'agriculture qui pourraient être altérés par la déprise agricole alors que ces paysages constituent l'identité territoriale de la Creuse.

Le tourisme souffre d'un déficit de structuration à l'échelle départementale. Les initiatives foisonnantes contribuent difficilement à l'identification d'une destination « Creuse ». Les marges de développement sont réelles pour constituer un secteur économique important.

La qualification de l'offre, avec des produits différenciés pour accueillir des clientèles diversifiées, doit s'accompagner d'une politique de professionnalisation des personnels, notamment dans les domaines de l'hébergement, de la restauration, de l'encadrement des activités et des sites.

La vallée de la Creuse, entité géographique et culturelle, doit constituer l'axe structurant du développement culturel, économique et touristique du territoire.

L'attractivité du Lac de Vassivière doit être renforcée et soutenue pour devenir une destination de tourisme de nature majeure, authentique et durable (mobilités douces et itinérance, activités de sport et de nature...).

→ EXEMPLES D'OPÉRATIONS

- Accompagner la diversification agricole (noisettes, maraîchage, plantes médicinales etc.)
- Valoriser l'image et les savoir-faire agricoles
- Promouvoir la destination touristique Creuse ou Vallée de la Creuse.
- Accompagner la création d'hébergements touristiques
- Développer l'attractivité du lac de Vassivière
- Valoriser les lieux patrimoniaux et culturels dans le cadre d'une stratégie touristique

**Vous voulez savoir ce que change
l'État près de chez vous ?**



**Rendez-vous sur
cequichangepourmoi.gouv.fr**



**ou flashez le
QR Code ci-contre !**